



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 10 février 2022

Vigilance orange fortes pluies/orages

Météo-France a placé le département en vigilance orange fortes pluies/orages depuis ce jeudi 10 février 2022 matin. Cette vigilance est maintenue.

Malgré une accalmie temporaire dans les environs de Mayotte cet après-midi, l'axe de convergence situé au sud de l'île devrait remonter vers Mayotte en soirée ou au cours de la nuit, ce qui maintient un risque orageux sur la zone.

Des averses modérées à fortes peuvent se produire localement avec des rafales supérieures à 70km/h possibles sous grains orageux.

Au regard de ces prévisions et du maintien de la vigilance, la Préfecture recommande à la population d'être très prudente lors du franchissement de rivières ou de ravines qui peuvent être rendus difficiles par les cumuls de pluies.

Les services des secours et de la sécurité (17 et 18) ainsi que les maires ont été prévenus afin qu'ils demeurent vigilants.

Les conseils de comportement en cas de fortes pluies :

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias par Météo-France et les autorités.

- **Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.**
- **S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents, respectez, en particulier, les déviations mises en place.**
- **Tenez les enfants à distance des caniveaux qui peuvent déborder.**
- **Ne tentez jamais de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue, ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.**
- **Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.**
- **Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.**
- **Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.**
- **Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé ou votre association de prise en charge.**
- **Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies.**
- **Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine), préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.**
- **Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.**

Répondeur téléphonique de Météo France : 02 69 60 10 04

Site Internet de Météo France : <http://www.meteofrance.yt>

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976